Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56	*Vote(s) pour : 38*
Délégués présents : 34	*Vote(s) contre :0*
Absents : 22	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 02 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 15 octobre 2026

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-13-1510 : Communication des décisions prises par le Président du Syndicat mixte du SCoTAM

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité syndical du 18 mai 2026 donnant délégation au Président du Syndicat mixte du SCoTAM pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que ces décisions doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE avoir reçu communication des décisions prises par le Président en matière d'administration générale, détaillées ci-après :

Décisions prises durant la mandature 2020 - 2026 :

Signature d'un accord-cadre dont le montant est inférieur aux seuils de procédure formalisée :

- Signature d'un accord-cadre portant sur une mission d'étude relative à la démarche paysagère d'urbanisme du SCoTAM avec le Groupement composé d'Échappée SARL (mandataire), de Monono SARL et de Coopaname Scop (cotraitants) : formations des membres et interlocuteurs du SCoT, mise en œuvre du programme d'actions, révision.
 >> Montant minimum de 50 000 € HT et montant maximum de 150 000 € HT sur une durée de 4 ans (procédure MAPA).

Décisions prises durant la mandature 2026 - 2032 :

Signature d'une décision confiant mandat spécial :

- Décision n°03/2026 confiant mandat spécial à Monsieur Denis BLOUET pour participer à la Journée départementale « Paysages du quotidien » organisée le 09 octobre 2026 par la Préfecture, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Convention de mise à disposition de données :

- Signature d'une convention de mise à disposition de données concernant la Trame verte et bleue du SCoTAM au Bureau d'études Atelier des Territoires dans le cadre de la réalisation de projets sur une partie du territoire de la Communauté de Communes Pays Orne-Moselle.

Signature de décisions modificatives :

- Deux décisions modificatives au Budget Principal de l'exercice 2026 pour alimenter le chapitre budgétaire 21 « Immobilisations corporelles » afin d'acquérir du matériel de bureau pour le Syndicat mixte du SCoTAM.

Pour extrait conforme
Longeville-lès-Metz, le 15 octobre 2026

Le Président
Monsieur Philippe GLESER

Secrétaire de séance

Syndicat Mixte DU SCOTAM